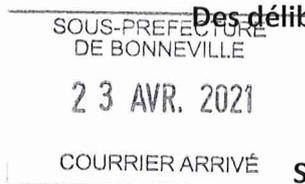


Nombre de Membre		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14



Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 08 avril 2021

Date de la convocation
02.04.2021

Date d'affichage
02.04.2021

L'an deux mille vingt et un, le 08 avril à 20 heures,
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLÉRENTIN Raphaël, Mme
CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE-BRISCHOUX Stéphanie, M. VUILLE
Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, M. CONVERSY Éric, M.
BOUVET Jérémie, Mme REVEL Béatrice, M. POLONIA Alexi, Mme PEREIRA
Jocelyne, Mme LENOIR-DENARIE Karine

Excusés :

M. SÉRAPHIN Gilles qui donne pouvoir à Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette
Mme DUNOYER Marie qui donne pouvoir à Mme BOSSE Stéphanie

A été nommé secrétaire de séance : Mme BOSSE Stéphanie

Délibération n° 2021.28

Objet de la délibération

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET annexe TOURISME

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance du détail du compte administratif 2020 pour le budget
Tourisme, tel que joint en Annexe, dont une présentation a été effectuée en séance.

Après exposé et débat, M le Maire ayant quitté la salle du conseil au moment du vote,
M. Raphaël CLERENTIN, 1^{er} Adjoint, ayant été désigné pour prendre la présidence de la séance,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2020 du Budget Tourisme, joint en annexe, et
présentant les résultats suivants :

		Dépenses 2020	Recettes 2020	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	17 706,11	18 931,66	1 225,55
	Section d'investissement	1 225,55	1 225,55	0,00
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		114,80	114,80
	Report en section d'investissement (001)	1 225,55		-1 225,55
TOTAL (réalisations + reports)		20 157,21	20 272,01	114,80
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement			0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	0,00	0,00	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	17 706,11	19 046,46	1 340,35
	Section d'investissement	2 451,10	1 225,55	-1 225,55
	TOTAL CUMULE	20 157,21	20 272,01	114,80

VOTE DE L'ASSEMBLEE : ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES : 14 VOIX (M. le Maire ne prend pas part au vote)



Le 1^{ER} Adjoint

Raphaël CLERENTIN

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Affichée le :

Transmise en Sous-Préfecture le :